

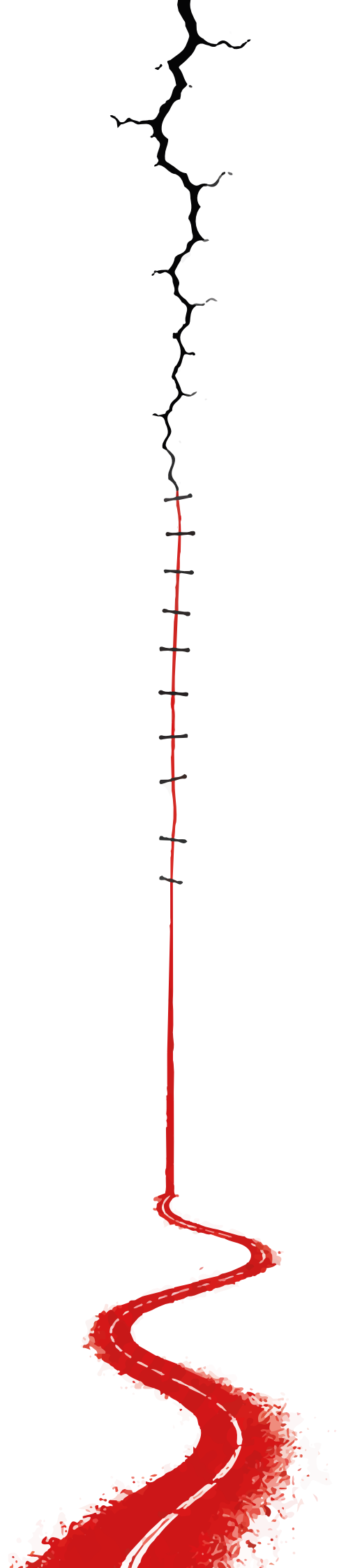
OMCT
Réseau SOS-Torture

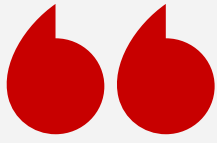
السند
SANAD
Centre de Conseil OMCT مركز توجيه

RAPPORT ANNUEL SANAD

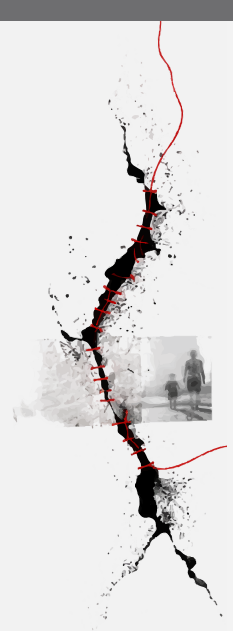
DOSSIER DE PRESSE

2025-2026





« Parfois, on a l'impression que certaines causes sont plus "légitimes" que d'autres, et que certains profils sont moins dignes d'écoute ou de soutien. Avec SANAD, ça n'a jamais été le cas. Vous ne m'avez jamais regardé à travers mes convictions, mais comme une personne qui a besoin d'être entendue, respectée et accompagnée. Et ça change tout. Aujourd'hui, grâce à vous, je ne me sens plus invisible. Je me sens respecté, écouté, et soutenu pour ce que je suis, sans condition. » Riadh, 35 ans.



Ce témoignage, présenté par SANAD dans son rapport annuel couvrant la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026, dit l'essentiel : face à la torture et aux mauvais traitements, être écouté, cru et soutenu sans jugement peut déjà constituer une première forme de réparation.

Au cours de cette année, 177 nouvelles personnes ont été accueillies par le programme. Derrière ce chiffre, il y a des cas de violences policières, de mauvais traitements en détention, de mort suspecte, de harcèlement institutionnel. Le rapport montre que ces violences ne s'arrêtent pas à l'acte initial : elles se prolongent dans les corps, la santé mentale, les liens familiaux, les conditions matérielles d'existence et les parcours de justice.

Pour y répondre, SANAD propose un accompagnement gratuit, individualisé et pluridisciplinaire, articulé autour d'un soutien juridique, social, médical et psychologique. Cet accompagnement est construit avec les personnes concernées, à partir de leurs besoins, de leurs priorités et à leur rythme. L'enjeu est double : faire reconnaître les violations subies, mais aussi aider les victimes et leurs proches à faire face à leurs effets dans la durée. Car il n'y a pas de justice effective sans possibilité de se soigner, de se stabiliser et de reprendre prise sur sa propre vie.

Dans un contexte de rétrécissement de l'espace civique et de fragilisation des garanties, ce rapport rappelle que la torture n'est pas une violence du passé. Elle demeure une réalité actuelle, aux conséquences profondes et durables, en violation d'une interdiction absolue qui ne souffre aucune exception, quelles que soient les circonstances. Sa prévention et son éradication exigent à la fois documentation, accompagnement, justice et réparation.

CHIFFRES CLÉS



177

Nouvelles personnes
accueillies
+ 11 par rapport
à l'an passé



113

Victimes
directes
89 hommes
24 femmes



64

Victimes
indirectes
29 hommes
35 femmes



79%

Des victimes
directes
sont des hommes



40%

Des victimes
directes
ont entre 26
et 35 ans



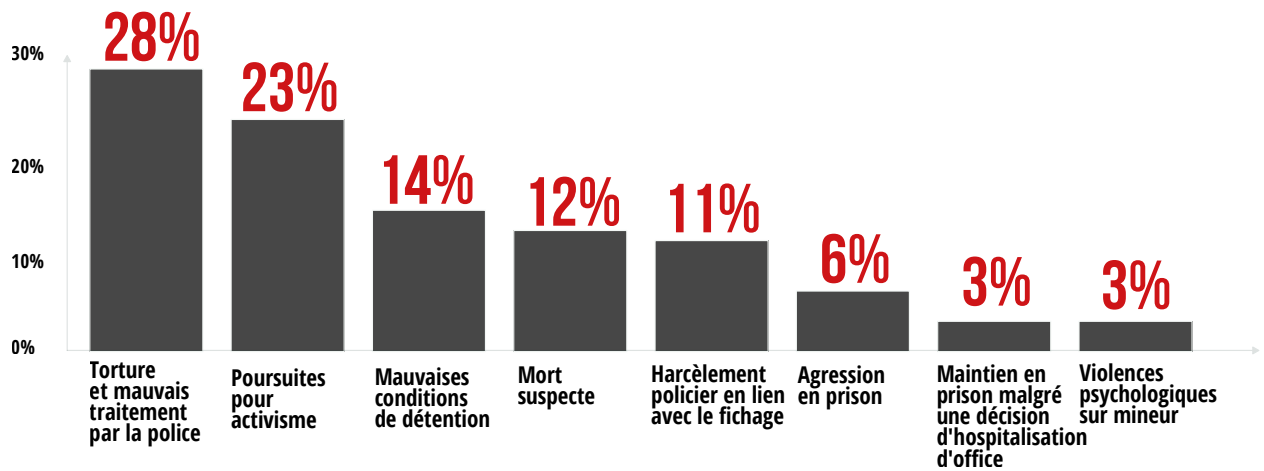
58%

Des victimes
indirectes
sont des enfants



DOCUMENTER

Types de torture et mauvais traitements subis le plus fréquemment par les victimes directes



Les facteurs de vulnérabilité



Pauvreté



Troubles psychiques



Genre, orientation sexuelle



Statut migratoire précaire



Jeunesse



Isolement social

Le rapport souligne que les violences touchent de manière disproportionnée les personnes cumulant plusieurs facteurs de vulnérabilité.

La torture et les mauvais traitements ne s'arrêtent pas aux actes de violence



Violence institutionnelle

Rareté, opacité et lenteur des enquêtes et des procédures pour obtenir justice

Humiliations, intimidations

Silence de l'administration



Violence sociale

Perte d'emploi

Précarisation

Stigmatisation

Isolement



Violence familiale

Bouleversement des équilibres familiaux

Femmes surexposées

Enfants affectés



REPARER

Restaurer la santé et le bien-être



51

Nouveaux bénéficiaires d'accès aux soins

20

Nouveaux dossiers psychologiques

5

Bénéficiaires participants aux réunions d'un groupe de parole

6

Ateliers culturels

69

Jeunes mobilisés pour le concours de dessin annuel

Reconstruire des conditions de vie digne

73

dossiers sociaux ouverts

niveau le plus élevé depuis la création du programme

Droits sociaux

- **4 allocations** permanentes obtenues.
- **4 carnets de soins** gratuits obtenus.
- **Médiation institutionnelle** pour lever les blocages administratifs.

143

assistances pour détenus

36 détenus : visites, couffins et produits de première nécessité

Liens familiaux

- **Médiations** pour prévenir des ruptures familiales irréversibles.
- **Maintien du lien** avec les personnes détenues quand les coûts de visite deviennent insoutenables.

83

enfants et jeunes soutenus dans leur scolarité

fournitures, inscriptions, garderie, médiation scolaire

Autonomie économique

- **8 microprojets accompagnés** : coiffure, couture, détergents, restauration légère, agriculture sous serre.
- **4 formations professionnelles** : pâtisserie, coiffure, restauration, informatique.

Accéder à la justice et à la reconnaissance

Morts suspectes : construire la vérité face au silence institutionnel

- **36 familles accompagnées**, dont 13 au cours de la dernière année
- **12 nouvelles enquêtes pénales suivies**
- **6 recours administratifs indemnitaires déposés**
- **Analyse des rapports d'autopsie** par des médecins du réseau
- **1 décision du tribunal administratif** condamnant le ministère de la Justice à indemniser la famille du défunt pour préjudice moral à hauteur de 44.000 TND
- **1 mise en accusation de plusieurs agents** après une enquête initiée il y a plus de dix ans

Violences policières : documenter, qualifier, faire condamner

- **7 plaintes déposées** ou suivies
- **Usage de preuves** médicales et psychologiques
- **2 jugements pénaux** de condamnation avec indemnisation des victimes (jusqu'à 180 000 TND)
- **1 transaction financière** obtenue avant la fin du procès
- **Assistance aux bénéficiaires** victimes de représailles judiciaires (poursuites baillons)

Fiches et assignations à résidence : lever les restrictions arbitraires de liberté

- **6 interventions** ayant conduit à la délivrance de 2 cartes d'identité, 1 passeport et 3 extraits de casier judiciaire (B3)
- **2 recours urgents** devant le tribunal administratif
- **Consolidation de contentieux** avec des expertises psychologiques
- **4 décisions d'indemnisation** prises par le tribunal administratif
- **4 assignations à résidence annulées**
- **3 fichages levés**
- **Prise en compte de l'impact sur les familles** dans la démonstration du préjudice

Protéger les personnes détenues

- **13 alertes au CGPR**
- **2 recours pour obtenir le transfert à Razi** de personnes devant être hospitalisées d'office > 1 transfert effectué avant jugement
- **2 recours pour contester le manque d'accès aux soins en prison** > accès aux soins octroyé avant jugement